



Panel des maires, 30 avril 2024

Compte-rendu

Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM)

Feuille de route de Québec : Ensemble vers un « Nouveau Projet Urbain »

INTRODUCTION

Lors du 16^e congrès mondial de l'OVPM (Québec, Canada, septembre 2022), les maires ont exprimé leurs préoccupations concernant les changements en cours, et affirmé que d'autres façons d'agir et de nouvelles pratiques urbaines doivent désormais être envisagées. Les villes membres de l'OVPM sont engagées depuis 2022 dans la *Feuille de route de Québec*, avec l'objectif d'élaborer un « Nouveau Projet Urbain » qui contribuera à l'émergence d'une nouvelle génération de politiques, de stratégies et de projets d'aménagements urbains, nourris par une approche patrimoniale du développement durable qui réconcilie l'urbain, l'humain et l'environnement.

Le Panel des maires réunit les maires des 22 villes membres de l'OVPM qui participent actuellement à la *Feuille de route de Québec*. Il assure la veille politique de la démarche.

Le « Manifeste », adopté lors du 2^e Panel des maires qui s'est tenu à Bruxelles le 13 octobre 2023 (voir annexe 2), expose les ambitions politiques visant à s'engager vis-à-vis de quatre « Enjeux » majeurs pour les villes membres de l'OVPM :

- Adapter les villes aux changements climatiques et en réduire l'impact
- Mettre à profit la capacité des quartiers historiques à se réinventer
- Valoriser les caractéristiques qui fondent l'habitabilité de la ville patrimoniale
- Privilégier les patrimoines comme ressource incontournable du développement durable

La 3^e réunion du Panel des maires (30 avril 2024, tenue virtuellement), à laquelle ont participé 10 maires de la Feuille de route (voir annexe 1), a permis de franchir une nouvelle étape politique.

COMPTE-RENDU

Le Panel des maires, en référence au Manifeste et à la lumière des résultats actuels de la *Feuille de route de Québec*, affirme que l'Habitabilité intègre l'ensemble des aspects de leur vision politique et qu'elle constitue l'orientation principale, porteuse d'un grand potentiel de transformation et de dynamisation urbaine pouvant concrétiser les ambitions communes des villes de l'OVPM.

L'Habitabilité repose sur la prééminence donnée au fait d'habiter la ville, d'assurer un habitat de qualité, de privilégier le rôle social originel des espaces publics, et d'inscrire l'évolution urbaine dans la continuité historique de la ville avec, au cœur de toute action, l'humain. La stratégie de transformation et d'amélioration urbaine basée sur l'Habitabilité et préconisée dans le cadre de la *Feuille de route de Québec*, se décline autour des quatre Axes stratégiques suivants auxquels les villes ont d'ores et déjà associé des pistes d'actions :



1. Requalifier l'habitat

Cet axe vise à privilégier la fonction résidentielle. Ceci implique la mise en œuvre de processus opérationnels et réglementaires capables d'améliorer la qualité du bâti existant et de développer une offre de logements complémentaire à ce qui existe déjà dans l'ensemble de la ville, mais de manière concomitante, de penser et de gérer les autres usages (commerciaux, touristiques, etc.) en fonction du maintien des habitants ou de l'arrivée de nouveaux résidents.

2. Rafraichir la ville

Cet axe vise la réduction des « îlots de chaleur » et la multiplication d'« îlots de fraîcheur », notamment par la végétalisation / renaturation des espaces publics, associés au végétal et à la présence de l'eau. Elle implique de sauvegarder la nature là où elle existe et de planter partout où c'est possible, afin de contribuer au renforcement ou à la restauration des valeurs sociales qui fondent la communauté.

3. Transformer les mobilités

Cet axe vise à substituer à la circulation automobile, largement dominante, d'autres modes de déplacements afin de libérer des espaces publics et de les récupérer pour d'autres usages. D'autres modes de transport, s'appuyant sur un réseau performant de transport collectif et actif, doivent offrir des alternatives crédibles d'accès au centre historique et de circulation interne, en cherchant autant que possible à privilégier les déplacements doux et écoresponsables. Ces changements doivent s'accompagner d'aménagements urbains propices à la vie sociale et l'économie des quartiers.

4. Régénérer l'urbain

Cet axe vise à transformer et à revitaliser le centre historique des villes de manière durable sur les plans économique, social et environnemental en puisant dans l'intelligence du territoire, accumulée au fil des siècles et dans l'identité intrinsèque à chaque ville. Le patrimoine, au sens large des acquis matériels et immatériels et déterminés par la spécificité d'un lieu, est considéré comme une ressource irremplaçable qui permet à la ville de se réinventer en intégrant les défis actuels. Le but ultime du développement régénératif est de « restaurer » la fonctionnalité et l'intégrité des tissus urbains endommagés, les « requalifier » de manière plus efficace que ce que permettent de faire les interventions urbanistiques conventionnelles, dans une continuité et une logique historique garantes de son identité et de ses potentiels.

PROCHAINES ÉTAPES

Les décisions prises lors de la 3^e réunion du Panel des maires fixent le cadre définitif du **Symposium de Cordoue sur l'habitabilité des centres historiques** (17^e Congrès mondial de l'OVPM, Espagne, 24-27 septembre 2024).

Les quatre Axes stratégiques adoptés constituent la « commande politique » des maires et le point de départ du Symposium. Les participants à Cordoue auront la tâche de proposer la façon dont ces Axes peuvent être mis en œuvre concrètement et comment organiser la suite du processus après Cordoue.



ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Villes représentées

Angra do Heroísmo, Portugal	M. José Gabriel do Álamo de Meneses	Maire
Bordeaux, France	M. Pierre Hurmic	Maire
Bruxelles, Belgique	M. Philippe Close	Bourgmestre
Cidade Velha, Cap-Vert	M. Nelson Moreira	Maire
Cordoue, Espagne	M. José María Bellido Roche	Maire
Cuenca, Équateur	M. Cristian Zamora	Maire
Dubrovnik, Croatie	M. Mato Frankovic	Maire
Évora, Portugal	M. Carlos Pinto de Sá	Maire
Québec, Canada	M. Bruno Marchand Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Maire Conseillère municipale
Puebla, Mexique	M. Adán Domínguez Sánchez	Maire

Maires excusés

Bruges, Belgique	Colonia del Sacramento, Uruguay	Cracovie, Pologne
Marrakech, Maroc	Morelia, Mexique	Querétaro, Mexique
Regensburg, Allemagne	Split, Croatie	Strasbourg, France
Varsovie, Pologne	Vilnius, Lituanie	Xochimilco, Mexique

Secrétariat général

OVPM	Mikhaël De Thyse	Secrétaire général
OVPM	Andréanne Charest	Secrétaire générale adjointe



ANNEXE 2 : Manifeste (adopté par le Panel des maires le 13 octobre 2023)

1. Lors du 16^e Congrès de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) qui s'est tenu à Québec en septembre 2022, nous, les Maires, avons souligné à quel point les effets combinés des crises climatiques, économiques et sociales exercent une pression considérable sur les environnements urbains, particulièrement vulnérables dans leurs dimensions historiques et patrimoniales.
2. Face à l'ampleur des changements en cours, mais aussi des conséquences des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes ou des conflits armés que subissent aussi nos villes, compromettant l'intégrité de leur patrimoine et laissant des cicatrices profondes au sein des communautés, d'autres façons d'agir et de nouvelles pratiques urbaines doivent désormais être envisagées.
3. Nous avons la conviction que la ville est faite avant tout pour habiter, c'est-à-dire y résider, y travailler, s'y sociabiliser, s'y cultiver, faire communauté et s'ouvrir aux autres. La ville, en tant qu'entité vivante et en constante transformation, est porteuse d'un avenir qui doit garantir un cadre de vie de qualité ainsi que la durabilité des sociétés cohésives et inclusives auxquelles nous aspirons.
4. Nous avons dès lors engagé l'OVPM dans un processus novateur, dénommé la « Feuille de route » qui nous permettra de construire collectivement une stratégie d'action commune. Elle consolidera sur le long terme le rôle moteur que peuvent et doivent jouer nos villes dans la recherche de solutions que nous sommes déterminés à mettre en œuvre concrètement, rapidement et efficacement.
5. Notre objectif est d'agir pour créer des villes plus durables, plus résilientes et plus agréables à vivre. À terme, nous voulons que les villes du patrimoine mondial participent à la réduction des émissions de carbone, la préservation de la biodiversité et la création d'environnements urbains sains et pacifiés par la promotion d'une nouvelle génération de projets holistiques et intégrés. Ces projets devront privilégier une utilisation efficace des ressources locales, la rénovation des infrastructures existantes, le maintien de population en place, la réduction de la place de la voiture en ville, la création d'espaces publics attrayants, la promotion de la mixité sociale, la stimulation de l'activité économique, et la revitalisation des zones urbaines existantes.
6. Nous revendiquons dès lors une contribution originale et audacieuse de nos villes permettant de réconcilier concrètement l'humain, l'urbain et l'environnement. Dans cette perspective, le patrimoine, au sens large des acquis matériels et immatériels accumulés à travers l'histoire, est une ressource irremplaçable. Il permet à la ville de se réinventer dans le cadre d'un « développement régénératif », dans une continuité et une logique historiques garantes de son identité et de ses potentiels.
7. Convaincus que la conservation du patrimoine, de son intégrité et de son authenticité, est indissociable de notre vision de modernité, nous sommes déterminés à avancer, ensemble, et à appliquer une approche patrimoniale originale aux aménagements urbains à opérer. Les élus des villes de l'OVPM sont attachés à la préservation et à la sauvegarde du patrimoine et attentifs à l'application des réglementations patrimoniales qui doivent cependant évoluer en raison même des nécessités d'adaptation aux transformations climatiques. La « Feuille de route » nous permettra d'apprendre les uns des autres, de partager nos expériences, et de nous soutenir mutuellement au sein du réseau politique unique que constitue l'OVPM. La mise en œuvre future de projets urbains innovants devra se faire dans le cadre de partenariats renouvelés avec les principaux acteurs internationaux grâce auxquels nos projets pourront atteindre leurs buts et prendre toute leur ampleur.